

COMPTE-RENDU DU CONSEIL SYNDICAL

du SIAVM - le 03 novembre 2014

Étaient présents : Mmes CHONE Marie-France, DOUGOUD Jeannine, MAURICE Françoise, Mrs AUBERTEIN Hubert, BOUSSET Jean-François, DUMAS Patrice, FOLLEREAU Vincent, GERARDIN Daniel, TREVIGLIO Alain

Étaient excusés :

- Mme HUGO SIMON Isabelle donne pouvoir à Mr GERARDIN Daniel

La séance est ouverte à 18h30 sous la présidence de Monsieur Hubert AUBERTEIN

Secrétaire de séance : Françoise MAURICE

Rédaction du compte rendu : Sandra PAYA

Ordre du jour :

- Approbation du dernier compte rendu
- Etude agrandissement station d'épuration
- Litige Mr MATHIEU J.P.
- Questions diverses

Mr le Président demande à l'assemblée si elle donne son accord pour l'ajout d'une délibération :

Contrat cadre Assurances statutaires - Renouvellement

L'assemblée accepte l'ajout de cette délibération en 4^{ème} point.

1 - Approbation du dernier compte-rendu

Monsieur le Président demande au Conseil s'il y a des remarques sur le dernier compte-rendu du 15 septembre 2014 :

Mme la Vice-Présidente :

- Approbation du compte rendu : « J'ai quand même signalé que le Syndicat était maître d'ouvrage, donc d'une certaine manière responsable de ce problème, et que l'on aurait pu essayer de régler cette affaire à l'amiable ».

- Autorisation d'ester en justice : « il ne suffit de noter que Malleloy a voté contre le fait d'ester en justice, nous avons suffisamment développé le sujet en expliquant que M. GONESSE ancien VP et ancien maire de Malleloy ainsi que M. VICQ ont fait sur place un constat avec M. MATHIEU et au vu de ce constat, nous ne pouvons pas aller contre M. MATHIEU. De plus, après maintes explications et présentation de la facture rectifiée certaines personnes de Faulx semblaient convaincues de

notre décision. Veuillez rappeler également que j'ai regretté qu'aucun courrier n'ait été adressé à la Société AMEXA ». Le président s'est engagé à le faire rapidement.

« Mes collègues sont suffisamment intervenus et je ne vois pas du tout leur nom apparaître dans ce compte rendu.

Je n'ai pas dit précisément que je voulais un agrandissement de la station, mais qu'il faudrait sûrement l'envisager rapidement de manière à ce que l'on ne soit pas bloqué dans les futures constructions ».

Reproches sur le fonctionnement du secrétariat, le travail qui y est fait. Son fonctionnement n'est pas semblable à celui de Malleloy. Pas assez d'informations. Le nom de Mme DOUGOUD est trop souvent rappelé dans le compte rendu. Il n'y a pas eu de réponse de la part de Mme PAYA lors des remarques faites à l'envoi du compte rendu précédent.

Il est précisé que c'était un souhait du Président et non de Mme PAYA et que ce n'est pas non plus Mme PAYA qui rédige l'article de presse !

Mme MAURICE :

- Approbation du dernier compte rendu

Mme la Vice présidente a effectivement fait remarquer qu'elle n'était pas d'accord avec la phrase "le syndicat n'étant pas en cause dans cette affaire" ; « vous omettez de noter ses raisons qui avaient déjà été évoquées lors de la dernière réunion : à savoir que le Syndicat étant maître d'œuvre, il avait la possibilité de convoquer l'entrepreneur et de l'inciter fermement à rectifier sa facture conformément aux travaux réalisés » (travaux effectivement constatés lors d'une réunion sur site à laquelle l'entrepreneur a refusé de se rendre et qui comprenait outre M. Mathieu, MM Gonesse et Vicq)

- Autorisation d'ester en justice - défense devant le TA

Omission du rappel des faits donnés chronologiquement par M. le Président.

Les représentants de Malleloy ont voté CONTRE, il n'est pas fait mention des motifs, pourtant explicités.

Plusieurs personnes ont pris la parole (Faulx et Malleloy) j'ai moi même suggéré que le Syndicat envoie une lettre recommandée à l'entrepreneur afin de le motiver pour régler ce litige rapidement ; il n'en est pas fait mention.

- Questions diverses

Omission de la date du plan de zonage donnée par Mme la Vice présidente.

Quant à l'agrandissement de la station, ce n'est pas "un souhait de la vice présidente", mais une évolution normale à prévoir à long terme (Nombre actuel d'habitants Faulx + Malleloy : 2 232)

Le compte rendu n'est pas assez détaillé et a été édulcoré. En conséquence, le compte-rendu passé dans la presse est incomplet et a donné lieu à une réaction en chaîne.

Le secrétariat est ouvert à tous les membres du bureau, sur rendez-vous, cela est réaffirmé. Ce point avait déjà été évoqué au cours des précédentes réunions.

Mr FOLLEREAU :

Il n'est pas noté que le président fera un courrier à AMEXA. Les 5 voix CONTRE sont celles de MALLELOY, il faudrait peut-être noter pourquoi.

« Nous pensons que le syndicat est en faute, qu'il y a eu un métré contradictoire qui donnait raison à Mr MATTHIEU ». Nous avons demandé également ce qu'allait contenir le mémoire en défense.

2- Etude agrandissement de la station d'épuration

Monsieur le Président informe les membres présents « qu'un devis pour l'étude concernant l'agrandissement de la station d'épuration a été demandé à SIMBIO ». Il en explique les principes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité, décide d'accepter ce devis, d'un montant de 5 200 € H.T., de faire cette étude et charge Monsieur le Président à signer tous les documents s'y rapportant.

3 - Litige Mr MATHIEU Jean-Paul

Mr le Président rappelle que le mémoire de défense à été envoyé dans le temps imparti au tribunal administratif. Il comprend, entre autre, l'accord trouvé entre le SIA et l'entreprise AMEXA. M. MATHIEU a ensuite été informé de cet accord ; il se donne un temps de réflexion et formulera sa réponse dans les délais légaux.

4 -Contrat cadre Assurances statutaires - Renouvellement

Monsieur le Président rappelle la délibération n° 7/2014 qui demandait au centre de gestion 54 de consulter pour son compte un contrat d'assurances statutaires garantissant les frais laissés à sa charge, en cas d'absence des agents pour cause de maladie. Il communique le résultat de cette consultation.

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical à l'unanimité, décide d'accepter la proposition du centre de gestion, soit souscrire un contrat avec la CNP, pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2015, selon un régime de capitalisation pour les agents affiliés à la CNRACL, formule tous risques au taux de 7.24%. Il charge Mr le Président de signer cette convention et tous les documents s'y rapportant.

5 - Questions diverses

- Mr le Président aborde les points suivants :
 - Il fait un point sur l'historique du SIA (étude, création, indépendance financière)
 - il demande aux membres « de porter la casquette SIA en entrant en réunion dans le but d'un travail commun positif dirigé vers l'avenir ».

Mr BOUSSET quant à lui revient sur l'origine du malaise entre les deux communes, qu'il dit « lié au fait que Custines ne voulait rattacher Faulx et Malleloy au niveau assainissement qu'au prix d'un droit d'entrée et une redevance bien trop élevés ».

Mr TREVIGLIO affirme que « les remarques faites concernant le fonctionnement du SIA n'ont qu'un but, celui de le faire progresser ».

Mr le Président souligne le fait qu'il faudrait vraiment arrêter cette zizanie qui gangrène l'ambiance au sein du bureau.

Il demande à ce que les relations soient sereines et basées sur un minimum de confiance.

Il souhaite par ailleurs que la mairie de Malleloy accuse réception des mails envoyés à son intention.

Mme la Vice-Présidente souhaite être prévenue rapidement lorsqu'une intervention est prévue sur un poste à Malleloy, ceci afin de pouvoir mieux organiser la présence d'une personne de Malleloy faisant partie du SIAVM.

Précision : la visite du 23 octobre dernier lui a été annoncée le 09 octobre.

Mr le Président explique ensuite qu'il a été reçu, accompagné de M. BOUSSET et de Mme PAYA, à la communauté de commune du Bassin de Pompey par Mmes Martine POIROT, Julie HOSDEZ et Mr Mathieu PEIGNARD concernant les perspectives de développement des 2 communes membres, la démographie, la capacité des infrastructures du SIA.... Il affirme que ces échanges ont été très positifs. Le bassin de Pompey enverra au SIA une extrapolation sur l'expansion démographique des 2 communes.

Mr FOLLEREAU s'interroge sur le financement d'une extension possible de la station.

N'ayant encore aucune visibilité sur le sujet, Mr le Président lui répond qu'il faut : « 1 attendre le résultat de l'étude qui chiffrera ces travaux. 2. qu'il y a une possibilité de demander aux lotisseurs futurs de participer à cette extension ».

Mr BOUSSET quant à lui explique qu'au commencement des projets de lotissements, « il avait été évoqué le fait de construire une mini station d'épuration à la charge du lotisseur ».

Le but commun dans cette affaire étant, et là tout le monde se trouve d'accord, de ne pas faire grimper le prix de la redevance. « Dans la mesure du possible » répond Mme CHONÉ.

Mr FOLLEREAU aborde ensuite le sujet du faucardage des roseaux et s'interroge sur la possibilité de confier cette tâche à une entreprise extérieure.

Mr le Président l'informe que ceci avait été fait auparavant et de façon non satisfaisante. De plus le demi-poste du service technique avait été créé en partie pour cela et que les employés qui connaissent bien la station, prennent plus de précautions lors de cette tâche. « Aucun incident n'est à déplorer depuis que ceci est fait par le service technique ».

Mme la Vice-Présidente a trouvé sur internet un matériel qui pourrait, peut être, permettre de faciliter ce travail.

Une recherche sera faite pour trouver une solution qui permettrait de faire ce faucardage de façon plus rapide. Le but étant, aussi, d'améliorer les conditions de travail pour les employés.

Fin de séance à 19h50